COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 30 SEPTEMBRE 2022 A 20 H 30

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Date de la convocation : 26 septembre 2022

Présents	Arnaud DEMUYNCK, Marc LEDURE, Florent PIERRON, Philippe STEIMETZ, Guy BILTHAUER, Yannick DUPIRE, Didier THIRY, Laetitia CAVENEL.
Absent excusé	Anthony PFEFFER, Fanny THIEBAUT, Vianney PERRIN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Madame Laetitia CAVENEL épouse LAURI est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUILLET 2022.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 juillet 2022.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT – REVERSEMENT CC RIVES DE MOSELLE.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme de la taxe d'aménagement permet une répartition de cette taxe entre la commune et la communauté de communes et qu'une délibération concordante doit être prise. La communauté de communes n'ayant encore pas fait de proposition, ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

SALLE COMMUNALE – AVENANT N°1 BICOME. DCM N°019/2022

Le Maire informe le conseil municipal que la défaillance d'une entreprise sur le chantier engendre des coûts supplémentaires sur le marché de maitrise d'œuvre sur la partie bureau d'étude des fluides. Les honoraires du cotraitant du maitre d'œuvre nécessitent une augmentation du montant de 6.620,00 € HT.

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cet avenant et en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'avenant au marché de maitrise d'œuvre pour le bureau d'étude BICOME pour un montant de 6.620,00 € HT.

AUTORISE le Maire à le signer.

SALLE COMMUNALE – AVENANT N°1 LESSERTEUR. DCM N°020/2022

Le Maire informe le conseil municipal que le lot N°9 CARRELAGE du marché de la salle communale nécessite des modifications dues à l'augmentation des prix et des demandes de la part de la collectivité pour un montant de 10.939,10 € HT soit 13.126,92 € TTC

Ces travaux supplémentaires font l'objet d'un avenant n°1.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cet avenant et en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'avenant n°1 au marché de travaux de la salle communale lot N°9 avec l'entreprise LESSERTEUR pour un montant de 13.126,92 € TTC pour des augmentations de prix ainsi que des travaux supplémentaires.

AUTORISE le Maire à le signer.

VIDEOPROTECTION – AVENANT GENIE CIVIL ALLEE DES MARRONNIERS. DCM N°021/2022

Le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons techniques, il est nécessaire de modifier le raccordement à la fibre pour la vidéoprotection. Ces travaux complémentaires correspondent à un montant de 1.760,00 € HT soit 2.112,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de faire réaliser ces travaux complémentaires par l'entreprise CITEOS pour un montant de 2.112,00 € TTC

AUTORISE le Maire à signer la commande correspondante.

REFECTION DU CALVAIRE ROUTE DE BUY – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION. DCM N°022/2022

Le Maire présente au conseil Municipal le dossier pour les travaux de réfection du calvaire Route de Buy qui s'élève à 6.490,00 € HT soit 7.788,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention à la Région Grand Est dans le cadre de la préservation du patrimoine, 20 % de 6.490,00 € soit 1.298,00 €.

La charge nette de la collectivité sera couverte par des fonds libres.

S'ENGAGE à effectuer ces travaux et à assurer la couverture financière à la charge de la collectivité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS. DCM N°023/2022

Vu la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'obligation de créer la fonction de conseiller municipal "correspondant incendie et secours" dans chaque commune ne disposant pas d'adjoint ou de conseiller chargé des questions de sécurité civile,

Monsieur le Maire propose de nommer, Madame Laetitia CAVENEL épouse LAURI comme "correspondant incendie et secours".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
DESIGNE Madame Laetitia CAVENEL épouse LAURI "correspondant incendie et secours".

REMISE AUX NORMES DE L'ELECTRICITE A LA MAIRIE. DCM N°024/2022

Le Maire informe le conseil municipal que le circuit électrique de la mairie n'est plus aux normes et qu'il est nécessaire de le remettre en conformité.

Après avoir pris connaissance des différentes offres,

Le conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise SIEG pour un montant de 965,00 € HT soit 1.158,00 € TTC.
AUTORISE le Maire à signer la commande correspondante.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU. DCM N°025/2022

Le Maire expose au Conseil municipal que M. Philippe STEIMETZ a fait l'acquisition en son nom de petit matériel pour la remise en état des volets de la mairie (crochet, brosse, etc...) pour un montant de 71,00 €, SOIT 47,10 € chez BRICOMAN et 23,90 € chez LEROY MERLIN.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le remboursement de la somme de 71,00 € à Monsieur Philippe STEIMETZ pour l'achat de petit matériel.
AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

DIVERS

Monsieur Maire informe le conseil municipal que contrairement à ce qu'il a annoncé au précédent Conseil municipal la remise en service de la route de Buy sera retarder d'un mois et que les travaux envisagés par l'entreprise pour la remise en état ne le satisfait pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 15.

Antilly, le 8 octobre 2022.
La secrétaire de séance
Mme Laetitia LAURI

Le Maire,
Arnaud DEMUYNCK

MAIRIE D'ANTILLY 57640 VIGY